

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que, lors de sa séance du conseil d'arrondissement du **mardi 6 septembre 2022 à 19 h 00**, les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « soins personnels », au 6565, rue Saint-Denis, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1228695006]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme, des permis et des inspections de la Direction du développement du territoire et des études techniques au 514 868-2550 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, ce 16 août 2022.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

----- Pour fins administratives seulement -----

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante ; conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Affichage au bureau d'arrondissement en date du 16 août 2022.

ET

Publication sur le site internet de l'arrondissement et sur Twitter en date du 16 août 2022.

Fait à Montréal, ce 16 août 2022

Secrétaire d'arrondissement